

PERMIS D'AMÉNAGER ET LOTISSEMENT

Réussir ses montages d'opérations

1 JOUR, 7 HEURES

AMÉNAGEMENT, DE A À Z

CODE : MUA18

Objectifs de la formation

- Définir le processus de montage d'une opération de lotissement : de la prospection foncière à la commercialisation
- Déterminer les participations financières à la charge des lotisseurs

Animée par

- **DE LA LUBIE Guillaume**
Consultant juridique,
URBANISME ET PATRIMOINE

Public concernés

- Aménageur ; Urbaniste ; Architecte ; Promoteur immobilier ; Bailleur social ; Maître d'ouvrage public ou privé ; Assistant à maîtrise d'ouvrage: AMO DD, OPC, MOD ; Juriste ; Avocat ; Prospecteur foncier

Dates

- Paris
10/12/2019
21/01/2020
18/05/2020
08/09/2020
08/12/2020

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la

Pourquoi et comment mettre en œuvre la procédure de lotissement

- Quelles études de sol réaliser suite à la loi ELAN
- Définir le lotissement et établir son champ d'application
- Faire le point sur les autres techniques de division des sols : permis de construire valant division, divisions primaires, etc.
- Bien intégrer les critères de choix entre ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) et lotissement
- La loi LCAP (loi relative à la Liberté de Création, à l'Architecture et au Patrimoine) : quelles obligations en matière de recours à l'architecte
- Savoir coordonner l'équipe pluridisciplinaire

Maîtriser le suivi administratif du lotissement

- Délimiter le champ d'application du permis d'aménager et de la déclaration préalable
- Assimiler le contenu de la demande : les pièces obligatoires et facultatives et le dépôt
- L'instruction de la demande : les autorités compétentes, les consultations
- Connaître les droits conférés par le permis d'aménager

formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Modalités pédagogiques

- Tous nos stages de formations sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants.
- Les formations se déroulent en présentiel ou en classe virtuelle avec un équilibre théorie / pratique. Chaque fois que cela est pertinent des études de cas et des mises en pratique ou en situation sont proposées aux stagiaires.
- Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics.
- Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session.
- Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation.
- Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

Tarifs

- Tarif général _____ 895,00 €HT

- Le certificat d'équipement des lots
- La délivrance du Permis de Construire (PC)
- Gérer la modification du lotissement

Réaliser votre opération de lotissement

- Identifier les modes de réalisation des équipements collectifs
- Concevoir la rédaction du cahier des charges et du règlement
- Optimiser le processus de commercialisation
- La caducité des règles du lotissement
- Appréhender les impacts de la loi ELAN

Assurer le financement des équipements

- Connaître les équipements propres au lotissement
- Identifier les taxes et participations à la charge du lotisseur
- Lotissement et Projet Urbain Partenarial (PUP) : une alternative à la ZAC

Fiscalité immobilière

- Décrypter la TVA et régime des marchands de biens